

### ARRETE DU MAIRE

#### **Cessation d'activité de M. ROBINNE Dimitri régisseur titulaire de la régie d'avance pour le conservatoire à rayonnement communal**

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** l'arrêté n°111-2018 en date 6 février 2018 instituant une régie de recettes pour le conservatoire à rayonnement communal.

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 19 février 2022 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**VU** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**VU** les articles R.1617-1 à R1617.18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et de régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissement publics locaux ;

**VU** l'article du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents.

**VU** l'arrêté n° 112-2018 en date du 08 février 2018, portant nomination de Mr Robinne au titre de régisseur titulaire.

Considérant, que Mr Robinne a quitté la collectivité en date du 30 septembre 2023, il est nécessaire d'abroger l'arrêté de nomination.

**VU** l'avis conforme du comptable public en date du 28/11/2023.

### ARRETE

Article 1 : l'arrêté n°112-2018 en date 08 février 2018 est abrogé à compter du 30 septembre 2023. Mr Robinne n'est donc plus régisseur à compter de cette date.

Article 2 : Le Maire et le comptable public assignataire de la Ville de Pont Audemer sont chargés de chacun en ce qui le concerne de la présente décision.

Fait à PONT-AUDEMER, le 01 décembre 2023  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS

